



MAÎTRISE DU FONCIER : QUELS PARTENARIATS POUR RENFORCER LA VEILLE ET LA MIXITÉ DES MODES D'INTERVENTION ?

18/11/2021



Co-pilotes CEN : Antoine HENRIOT (Haute-Savoie) / Jean-Baptiste COLOMBO (Centre-Val-de-Loire)

Co-pilotes partenaires : SAFER : Christophe MAILLET & Frédéric DAVID / Cdl : Raphaëlle LUCOT

Date de mise à jour de la fiche : 09/12/2021

<u>Animateur(s) :</u>	Antoine HENRIOT & Jean-Baptiste COLOMBO
<u>Rapporteur :</u>	Antoine HENRIOT
<u>Intervenant(s) :</u>	<u>SAFER</u> : Christophe MAILLET & Frédéric DAVID <u>Conservatoire du littoral</u> : Raphaëlle LUCOT
<u>Contexte</u>	La maîtrise foncière et d'usage est l'outil historique et majeur que les Conservatoires déploient pour contribuer à la protection forte et à long terme du patrimoine naturel. Toutefois, les Cen n'interviennent jamais seul, mais ils s'appuient sur un vaste réseau d'acteurs fonciers pour accroître l'efficacité de leur intervention : SAFER, Conservatoire du littoral, EPF, Départements, Terre de Lien, agriculteurs...
<u>Enjeux et Objectifs :</u>	Comment les Conservatoires peuvent-ils créer des synergies avec les nombreux acteurs intervenant dans le processus de maîtrise foncière au carrefour de très nombreux usages ? Pour répondre à cet enjeu, deux partenaires majeurs des Cen se joindront aux réflexions : la SAFER et le Conservatoire du littoral.
<u>Contenu : (Sujets et interventions)</u>	<p>1/ Panorama des partenaires fonciers : Par un petit tour d'horizon de la diversité des partenaires fonciers des Cen, nous comparerons les paysages fonciers des Cen, de la SAFER et du Conservatoire du littoral. Ce sera l'occasion de s'interroger si des acteurs peuvent manquer, et si des partenariats doivent être développés ou renforcés.</p> <p>2/ Retours d'expériences sur des partenariats constructifs : La SAFER et le Conservatoire du littoral nous présenteront tour à tour des partenariats fonciers efficaces et inspirants.</p> <p>3/ World-café autour des partenariats fonciers : Sous la forme d'un world-café, nous échangerons ensemble sur les différentes pistes qui s'offrent aux Cen pour développer de nouveaux partenariats, accroître ceux existants, et renforcer les dynamiques de mutualisation entre les grands acteurs fonciers en espaces naturels. Une bonne bière au buffet des terroirs nous permettra de poursuivre les échanges.</p>

Le compte-rendu complet de l'atelier (dont les world-café) et de la rencontre-métier sont disponibles ci-après.

1/ SAFER

Leviers à activer et freins à lever pour améliorer le partenariat

- sensibilisation des conseillers fonciers, des comités techniques départementaux, des conseils d'administration des SAFER sur les enjeux environnementaux et notamment sur l'agroécologie, pour favoriser le décloisonnement des visions entre l'agriculture et la préservation du patrimoine naturel ;
- amélioration du dispositif de cahiers des charges : légitimité des CEN dans le dispositif pour le suivi et le contrôle du respect des clauses, le financement de l'intervention des CEN (rédaction du CdC et suivi dans le temps) ;
- évolution de la préemption environnementale, pour sortir du seul enjeu agricole (art. Article L143-2-8 CRPM) ;
- renforcement des liens avec les collectivités locales pour le soutien aux dossiers environnementaux, notamment quand les rétrocessions se font au profit d'un agriculteur ;
- intégration des clauses environnementales = dans l'appel à candidature, et non en aval quand le candidat est retenu ;
- s'appuyer sur la convention nationale pour consolider les partenariats régionaux / départementaux les plus fragiles.

Éléments de langage déterminants avec ce partenaire

- « agroécologie » plutôt que la dichotomie classique « agriculture *versus* environnement » ;
- acculturation mutuelle ;
- dialogue permanent, anticipation des dossiers, fluidité dans la collaboration ;

2/ Conservatoire du littoral

Leviers à activer et freins à lever pour améliorer le partenariat

- favoriser les échanges d'expériences sur les territoires pour favoriser leur déploiement ailleurs et/ou inspirer de nouvelles pistes de collaborations (communication interne) ;
- financement des actions « de fonctionnement » des CEN sur les sites du Cdl, lequel ne peut financer que de l'investissement ;
- structurer la gouvernance nationale pour définir des feuilles de route opérationnelles à décliner dans les territoires (référénts thématiques) ;
- améliorer la communication externe pour valoriser et afficher le partenariat dans toutes ses échelles et thématiques ;
- porter des messages communs : lobbying parlementaire, stratégies nationales type SAP...
- s'appuyer sur la convention nationale pour consolider les partenariats régionaux / départementaux les plus fragiles ;
- une gouvernance à stabiliser : construire une vision stratégique commune (résultats à atteindre et échéances, priorisation des champs d'actions), mettre en œuvre le processus de gouvernance (comité de pilotage, outils de suivis), définir les missions et nommer des coordinateurs en charge de l'animation, la coordination et la communication au niveau national.

Synthèse



Éléments de langage déterminants avec ce partenaire

- complémentarité des interventions ;
- convergence des stratégies ;
- ancrage territorial et lien avec les acteurs locaux, dialogue territorial ;
- diversité des axes de collaboration : foncier, gestion, accueil, recherche scientifique, prospective (changement climatique...)...

3/ Autres acteurs du foncier & partenaires actuels ou potentiel des CEN

Plus d'éléments dans le compte-rendu complet de l'atelier foncier, dans les world-café.

Leviers à activer et freins à lever pour améliorer les partenariats

- démarchage au niveau national de grandes fondations ou structures type église, SNCF, etc ayant du foncier (dons, legs...) sans que ce soit leur objet, pour favoriser un transfert vers les CEN ;
- capter la philanthropie privé pour financer les actions foncières des CEN (et au-delà !) : avec la FRUP ?
- harmoniser les partenariats locaux avec des structures nationales (Chambres d'agriculture, Terres de Liens, RTE...), pour ne pas laisser des CEN en difficulté avec certains partenaires ;

Éléments de langage déterminants avec ces partenaires

- insister sur le rôle central d'acteurs fonciers des CEN ;
- valoriser les partenariats nationaux pour accompagner le déploiement des partenariats locaux (et vice-versa).



ANNEXES

- **Compte-rendu de l'atelier et de la rencontre-métier « foncier »**
- **Supports de présentation de l'atelier et de la rencontre métier « foncier »**



Compte-rendu

Atelier & rencontre-métier du groupe-projet Foncier 18-19 novembre 2021 (Congrès des CEN)

Organisation

Ce compte-rendu synthétise les deux événements fonciers du Congrès des CEN 2021 qui s'est déroulé à Tours (37) : un « atelier » le 18 novembre, et une « rencontre-métier » le 19 novembre.

Seuls les points-clés des échanges seront détaillés ci-après, pour ne pas paraphraser les éléments présents dans les supports de présentation.

Ces supports de présentation sont annexés au présent compte-rendu.

Ont assisté

Ces échanges fonciers ont rassemblé au total 43 **personnes**, représentant 15 **Cen** (dont la FCEN), ainsi que le **Conservatoire du littoral**, la **FNSAFER**, la **SAFER Centre (antenne du Cher)** et le **Département de Loir-et-Cher** :

- Cen Allier – Hélène COLLET
- Cen Bourgogne – Estelle LAURENT
- Cen Centre-Val-de-Loire – Jean-Baptiste COLOMBO
- Cen Champagne Ardenne – Virginie GRAITSON-SCHMITT
- Cen Champagne Ardenne – Pierre DETCHEVERRY
- Cen Champagne Ardenne – Mélanie BRAILLON-VUILLE
- Cen Franche-Comté – Marie GEFFARD
- Cen Haut-de-France – François FOURMY
- Cen Haute-Savoie – Antoine HENRIOT
- Cen Isère – Pauline MARNAT
- Cen Lorraine – Mathilde DELAGE
- Cen Lorraine – Maude ANGAUD
- Cen Lorraine – Damien AUMAITRE
- Cen Lorraine – Anne DISS
- Cen Lorraine – Murielle GOTORBE
- Cen Lorraine – Laura JAILLARD
- Cen Normandie – Benoît PERCEVAL
- Cen Normandie – Gérard CLOUET
- Cen Nouvelle-Aquitaine – Iris PRINET
- Cen Nouvelle-Aquitaine – Olivier ALLENOU
- Cen Nouvelle-Aquitaine – Erwann HENNEQUIN
- Cen Nouvelle-Aquitaine – Pierre SELIQUER
- Cen Nouvelle-Aquitaine – Matthieu WAGNER
- Cen Nouvelle-Aquitaine – Tangi LE MOAL
- Cen Nouvelle-Aquitaine – Quentin DILASSER
- Cen Nouvelle-Aquitaine – Raphaël GRIMALDI
- Cen Nouvelle-Aquitaine – Julian BRANCIFORTI
- Cen Nouvelle-Aquitaine – Matthieu DUFFAU
- Cen Occitanie – Hugo NOREL
- Cen Occitanie – Aude LANGLAIS

- Cen Occitanie – Christophe MAUREL
- Cen Pays de la Loire – Guillaume DHIER
- Cen Pays de la Loire – Fabrice NORMAND
- Cen Savoie – Bénédicte CAZERGUE
- FCEN – Julie BABIN
- FCEN – Manon JOUVE
- FCEN – Vanessa KURUKGY
- Conservatoire du littoral – Raphaëlle LUCOT
- Conservatoire du littoral / FCEN – Anaëlle CALLEC
- FNSAFER – Christophe MAILLET
- FNSAFER – Cécile LECOQ
- SAFER Centre (antenne Cher) – Frédéric DAVID
- Conseil Départemental Loir-et-Cher – Dimitri MULTEAU

Ordres du jour

Le 18 novembre 2021 (atelier foncier)

1/ Introduction : panorama des acteurs et partenaires fonciers des CEN

2/ La SAFER : agir pour l'environnement (FNSAFER) & aux côtés des acteurs locaux dont le Cen (SAFER Centre)

3/ Le Conservatoire du littoral : les partenariats, socle de son intervention sur le littoral depuis 45 ans

4/ World-café autour des questions suivantes :

- *Avec quels leviers partenariaux développer nos maîtrises foncières et d'usages en secteurs agricoles ?*
- *En quoi de nouveaux partenariats fonciers pourraient participer à notre action foncière ? Quels partenariats innovants ?*
- *Comment mieux mobiliser nos conventions nationales pour percoler à l'échelon local ?*
- *Comment articuler nos stratégies foncières et celles de nos partenaires et des collectivités ?*
- *Si le Père Noël du foncier existait, que faudrait-il lui demander ?*

Le 19 novembre 2021 (rencontre-métier foncier)

1/ Partenariat Cdl-FCEN : bilan et perspectives (stage Anaëlle CALLEC)

2/ Foncier et régime forestier

3/ Note de positionnement sur les ORE

4/ Echanges libres

Compte-rendu

Le présent document se concentre sur le world-café qui a eu lieu lors de l'atelier foncier du jeudi 18 novembre 2021.

Des éléments complémentaires sont disponibles dans :

- le compte-rendu « officiel » du congrès ;
- dans les supports de présentation.

World-café

Les réflexions issues du world-café sont livrées brutes, pour servir de base de départ pour faire progresser les travaux sur ces sujets.

Merci à Mathilde DELAGE, Pierre DETCHEVERRY, Marie GEFFARD, Bénédicte CAZERGUE et Antoine HENRIOT pour leur rôle « d'hôte de table » pendant le world-café !

Avec quels leviers partenariaux développer nos maîtrises foncières et d'usages en secteurs agricoles

L'objectif sera d'identifier et de questionner les outils pouvant être mobilisés avec d'autres partenaires pour intervenir sur le foncier agricole et y intégrer les enjeux environnementaux. Il s'agira notamment des leviers pouvant être développés en lien avec les SAFER, mais également d'autres acteurs du milieu agricole.

SAFER :

- accès à Vigifoncier + question sur la gratuité de l'outil
- alertes mutuelles + amendement outil Vigifoncier + partage connaissance et cartographie
- améliorer l'utilisation de la préemption au motif environnemental (mais amélioration : exemples sur certains territoires avec le Cdl)
- lien Départements et ENS : utiliser réseau du Dpt pour qu'il appuie les demandes du CEN
- lien conseiller territorial foncier « privilégié » / de confiance
- déclinaison convention nationale au local
- avoir des appuis / indicis dans le comité technique, travailler en amont de la présentation des dossiers

Départements :

- contrats « de pays »
- politique ENS
- PAEN

Syndicats de rivières / de bassin :

- sont à la croisée des enjeux avec différents acteurs impliqués
- secteurs d'inondation : levier foncier + simple (terrains agricoles ne sont plus protégés donc + facile d'acquisition) ?
- enjeu de pollution agricole

Parcs :

- lien mission agricole : acquisition, connaissance des agriculteurs

Organismes agricoles (Chambre d'agriculture, ADDAEAR, ADABIO, SCOPELA, Terres de Liens, les porteurs de projets...) :

- animation foncière partenariale : facilite les démarches
- aller sur des projets avec enjeu agricole moindre pour initier un dialogue
- Comités Locaux d'Installation et de Transmission et foncier : être présent, ou lien SAFER pour qu'elle nous informe si parcelles à enjeux (pas tous les territoires sont dotés de ces Comités locaux d'Installation et de Transmission)
- sensibilisation et formation du monde agricole (et inversement : nous former à leurs enjeux) : mieux se connaître, s'acculturer mutuellement
- connaissance des acteurs du territoire / ancrage territorial pour appuyer les candidatures ou demandes

- être attentifs au contexte territorial par rapport aux enjeux scientifiques : parfois, mieux vaut aller sur des milieux peu stratégiques pour se faire connaître avant d'élargir sur les milieux à plus fort enjeux écologique
- s'appuyer sur les plans d'action existants, pour ensuite maîtriser le foncier quand l'opportunité émerge
- comment identifier et faire venir les porteurs de projets avec sensibilité environnementale ? besoin de trouver les bons acteurs et de structurer un réseau ADDEAR / Terres de Liens / Chambre Agri)
- LIFE Biodiv'Paysanne (Solagro, Terres de Liens) : réseau de 20 fermes pilotes avec diagnostic biodiversité poussé → à suivre
- SCOPELA : développer les partenariats avec les CEN pour accroître la complémentarité agriculture / biodiversité.

En quoi de nouveaux partenariats fonciers pourraient participer à notre action foncière ? Quels partenariats innovants pour dynamiser nos actions foncières ?

Il s'agit d'identifier les partenariats à créer ou à développer aux niveaux national ou local afin de dynamiser l'action foncière des CEN.

Ces partenariats peuvent s'articuler autour de 2 axes :

- les opérateurs techniques ;
- les grands propriétaires fonciers.

Grands propriétaires fonciers :

- viser ceux n'ayant pas vocation à gérer du foncier
- Hospices civils, église, paroisses, diocèses, Fondations, mais aussi EDF, SNCF...
- église : s'appuyer sur l'encyclique verte du pape de 2015 (*Laudate si'*) + actualité liée au rapport Sauvé
- besoin d'une double approche, nationale et locale, en s'appuyant sur la FRUP
- besoin de conduire une analyse à partir des fichiers MAJIC : travail expérimental à mener par un CEN pour tester une méthodologie d'identification de ces grands propriétaires

Entreprises types ESS :

- sur des projets de soutien à l'installation en agro-écologie, où à la différence de Terres de Liens le porteur rétrocède le foncier (ex ; Fermes En Vie) → une ORE signée avec le CEN avant que l'agriculteur ne rachète permettrait de sécuriser les engagements écologiques
- attention aux démarches similaires mais visant la compensation carbone, le but n'est pas le même !

EPF locaux ou d'Etat :

- se baser sur leur pilier environnemental (ex Nord-Pas-de-Calais sur restauration de coteaux calcicoles, de carrières... puis rétrocession au CEN)
- budget conséquent, donc intéressant pour de grandes opérations
- à mobiliser en lien étroit avec les collectivités locales, lien politique à construire

Philanthropie :

- milliardaires, personnalités, RSE...
- enjeu sur la capacité financière des CEN : l'expérience en Nouvelle-Aquitaine démontre qu'avec des moyens à la hauteur, les choses bougent vite
- mobiliser des clubs d'entreprises, attachées à leur territoire → construire un réseau et un « portefeuille » d'action à financer, sur le foncier mais pas uniquement

- travailler à partir de l'impact carbone des entreprises, distinct de la compensation carbone car étant volontariste, où les entreprises ont un budget à dépenser en faveur de l'environnement pour « équilibrer » leur bilan carbone
- travailler sur une Société en Commandite par Action (type Terres de Liens) pour lever des fonds de la société civile, en complément de la FRUP → cf. travaux menés par Fred BRETON dans le cadre d'un stage en 2021.

CdC Biodiversité :

- partenaire potentiel, ou concurrent ?
- besoin de développer le partenariat pour se connaître, avant de savoir comment se positionner par rapport à eux

Notariat :

- besoin de sensibiliser, informer, mieux mobiliser
- s'agissant d'un réseau structuré, il faut s'appuyer sur cette structuration pour les toucher
- cf. démarche du Cdl sur le droit de préemption, pour sensibiliser les notaires → faire de même sur exemption au droit de préférence forestier ?

Financements dédiés :

- plus trop dans l'air du temps malheureusement (le Cdl a failli perdre l'affectation de la taxe de francisation), mais aurait été pertinent pour la FRUP
- viser une évolution du code de l'urbanisme pour permettre le financement des acquisitions des CEN via la taxe d'aménagement

Réseaux agricoles :

- CIVAM, ADDEAR, GAB...
- peuvent servir de porte d'entrée aux réseaux agricoles locaux, car les Chambres d'agriculture ne sont pas forcément motrices dans les partenariats avec les CEN

Comment mieux mobiliser nos conventions nationales pour percoler à l'échelon local ?

Le réseau des CEN a construit plusieurs partenariats avec des acteurs fonciers nationaux : SAFER, Conservatoire du littoral, Terres de Liens...

L'objectif sera d'identifier les éventuels blocages et les besoins en vue que ces partenariats nationaux se déclinent concrètement au niveau des CEN.

SAFER :

- convention FNSAFER-FCEN 2020-2025 : offre un cadre global, mais n'a pas percolé dans toutes les SAFER
- nombreuses conventions régionales entre SAFER et CEN, mais forte hétérogénéité : certains partenariats sont peu développés malgré des conventions en cours, certaines conventions intègrent des échanges financiers, etc.
- Vigifoncier largement déployé dans les CEN, mais difficultés d'intervention directe sur le terrain (rentrer en négociation pour cahier des charges par exemple, voire mobilisation de la préemption)
- besoin de moyens humains dans les CEN pour traiter le volume de notifications à enjeux environnementaux, soit suite à demande de la SAFER, soit lorsque le CEN identifie un enjeu (veille foncière...)
- REx : en Pays de la Loire, le CEN rédige les cahiers des charges environnementaux contre une rémunération par la SAFER, et le suivi est réalisé par le CEN → quels financements sont mobilisés ?
- cahiers des charges : comment légitimer la place du CEN ? Via un couplage avec les ORE ? Et comment financer la rédaction + suivi des cahiers des charges ? Via

financements issus de la SAFER, ou via financements mobilisés par les CEN auprès des partenaires institutionnels type Agence de l'Eau sur les zones humides ?

- préemption environnementale : dispositif très limité, besoin de le faire évoluer pour aller au-delà du seul enjeu agricole permettant de mobiliser la préemption sans risque de contentieux
- besoin de former les conseillers fonciers SAFER sur les enjeux environnementaux et ce qu'ils recouvrent (ainsi que les préconisations associées), pour faciliter leur intervention sur les dossiers et être en amont sur les promesses de vente SAFER
- besoin de former les équipes CEN sur les métiers des conseillers fonciers et sur les nombreux outils et procédures d'intervention de la SAFER

Conservatoire du littoral :

- constat d'un bon fonctionnement des relations, aux différents niveaux, mais besoin que le niveau national serve de relai pour des retours d'expériences locales positives, pour aller vers une harmonisation des pratiques dans les territoires
- manque de partenariats innovants via des expérimentations locales : ORE, changement climatique, forêt...

Assemblée des Départements de France :

- besoin de mettre en cohérence les stratégies foncières des Départements avec celles des CEN, pour éviter les chevauchements, voire les contradictions.

Comment articuler nos stratégies foncières et celles de nos partenaires et des collectivités ?

Il existe de nombreux acteurs dans le paysage foncier (acteurs GEMAPI, politique ENS, Cdl, FDC, collectivités, FRUP...). Même si ce paysage varie d'une région à une autre ou selon le type de milieu naturel (milieux humides, forêt...), les CEN doivent tenir compte de ces acteurs dans l'élaboration de leurs stratégies foncières.

Il s'agira de se questionner sur les moyens d'articuler les stratégies foncières des CEN avec celles des acteurs territoriaux. Cela peut concerner deux échelles :

- à l'échelle du territoire du CEN ;
- à l'échelle du site CEN (voire du réseau de sites).

Constats :

- tous les CEN ne sont pas dotés de la même façon de stratégies foncières, mais quasiment tous ont identifié des zonages priorisant leurs interventions (« périmètres de surveillance », 'secteurs en veille foncière », « secteurs prioritaires », « périmètres d'action foncière »...
- beaucoup de financeurs exigent de telles stratégies et y conditionnent leurs subventions (Agences de l'Eau, autorités d'agrément...)
- REx en Loir-et-Cher : co-construction d'une stratégie foncière départementale avec le CEN, pour développer la complémentarité des deux structures. Enjeu de sensibilisation des élus par le CEN pour clarifier son rôle et ses missions (amalgame CEN = expropriation)
- REx Allier : convention de coopération avec un EPCI pour son PCAET : expertise, connaissances écologiques et accompagnement du CEN

Enjeux :

- articulation entre acteurs, pour gagner en efficacité et en lisibilité
- travailler à l'échelle de l'EPCI semble être pertinente, car permet de s'inscrire dans les dynamiques territoriales au-delà de la biodiversité (agriculture, déplacement, urbanisme, risques naturels, ressource en eau...)
- lien à trouver avec les documents d'urbanisme, mais demande du temps en interne

- systématiser les échanges avec les autres acteurs du foncier : se constituer un réseau d'acteurs et y créer une dynamique partenariale
- spécificités du domaine public (MINARM, ONF, VNF...) : quelle marge de manœuvre pour les CEN dans leurs stratégies foncières ?

Si le Père Noël du foncier existait, que faudrait-il lui demander ?

Pour aller loin, rêvons grand !

Ces réflexions doivent permettre d'ouvrir de nouvelles voies de collaborations et de négociations nationales pour :

- *faire évoluer la réglementation ;*
 - *négocier de nouvelles pistes de financements ;*
 - *structurer de nouveaux réseaux ;*
 - *créer de nouveaux outils fonciers ;*
 - *et d'autres pistes toutes plus stimulantes les unes que les autres !*
- harmoniser les approches des différentes SAFER sur les cahiers des charges environnementaux (application et suivi des clauses), sur les modalités d'intervention foncière (préemption, négociation amiable...)
 - accéder plus facilement aux droits de préemption
 - expropriation au motif environnemental
 - simplification notariale (délais, coûts actes sur petites surfaces)
 - harmonisation des politiques foncières publiques (ex : syndicats de gestion des eaux)
 - simplification des démarches administratives
 - données publiques : obligation de transmission, et format uniforme des bases de données pour faciliter les échanges
 - souplesse dans les budgets fonciers, dont les actions sont souvent longues et pas calées sur l'année civile
 - déplaçonnement des aides
 - dons, legs : bénéficier d'exonérations fiscales
 - accès gratuit à Vigifoncier
 - SAFER : ajouter un troisième ministère de tutelle, celui de l'Ecologie
 - exonération des droits d'enregistrement
 - avec les financeurs importants (type Agences de l'Eau) : disposer de « fonds de base » pour sécuriser les actions menées et gagner en visibilité dans le temps pour les actions au long cours
 - fixer des barèmes type DIE
 - quand exonération de taxes foncières, mettre en œuvre un système de compensation au bénéfice de la Commune pour l'inciter à faire ces exonérations
 - récupérer les stratégies foncières de tous les CEN

Congrès 2021 des Conservatoires d'espaces naturels



Du 17 au 20 nov. 2021
à Tours (Indre-et-Loire)

Le dialogue territorial pour la biodiversité,
l'engagement des Conservatoires d'espaces naturels



Atelier n°1 : Maîtrise du foncier : quels partenariats pour renforcer la veille et la mixité des modes d'intervention ?

Animé par : Cen / SAFER / Cdl

Jeudi 18 novembre 2021

Déroulé

1/ Panorama du paysage foncier

Sommes-nous seuls dans l'Univers ?

2/ Mieux connaître l'action de deux partenaires-clé des Cen

- La **SAFER** : agir pour l'environnement (FNSAFER) & aux côtés des acteurs locaux dont le Cen (SAFER Centre)
- Le **Conservatoire du littoral** : les partenariats, socle de son intervention sur le littoral depuis 45 ans

3/ Renforcer la veille et la mixité des modes d'intervention

→ Groupes d'échanges en *world-café* sur différentes questions



Panorama du paysage foncier



SAFER

Fondation des
CEN

Notaires

Conservatoire
du littoral

Départements

Etablissements
Publics Fonciers

Géomètres-
experts

Agences de
l'Eau

Direction de
l'Immobilier de l'Etat

Ministère des
Armées

ONF

Collectivités

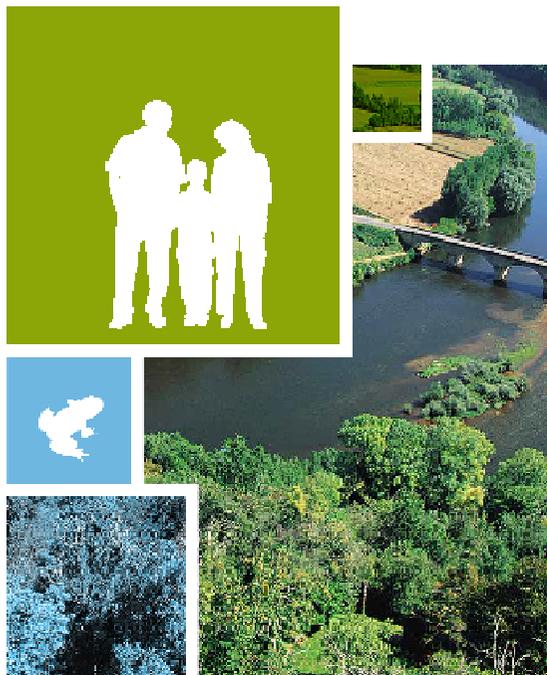


Mieux connaître l'action de deux partenaires-clé des Cen :
→ LA SAFER
(Convention-cadre nationale 2020-2025)



Christophe MAILLET – FNSAFER
Frédéric DAVID – SAFER Centre





Qu'est-ce qu'une Safer ?

Christophe Maillet
Directeur des études, groupe Safer





Statut et missions des Safer

Safer = Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

Opérateurs fonciers des territoires ruraux et périurbains

Des **sociétés anonymes** particulières :

- sans but lucratif
- assurant des missions de service public
- soumises à l'agrément et sous la tutelle des Ministères de l'Agriculture et des Finances



Statut et missions des Safer

Dynamiser l'agriculture et la forêt

- favoriser l'installation de jeunes agriculteurs et la transmission d'exploitations agricoles
- restructurer, consolider les exploitations agricoles et forestières en recherchant des performances économiques et environnementales

Accompagner le développement local

- Apporter des solutions foncières :
- aux projets économiques ou d'infrastructures des Collectivités territoriales
 - aux porteurs de projets

Participer à la protection de l'environnement

- préserver les paysages
- protéger les ressources naturelles (terres agricoles, zones humides, eau, biodiversité)
- lutter contre les risques naturels et les risques d'inondation

Assurer la transparence du marché foncier rural

- traiter toutes les informations de marché
- transmettre aux Collectivités les informations sur les mouvements fonciers
- proposer des indicateurs des dynamiques foncières à différentes échelles géographiques
- alerter les pouvoirs publics et leur fournir des indicateurs nationaux





Moyens d'action des Safer

Outils d'acquisition foncière et de gestion locative

- d'outils de maîtrise foncière en propriété
- d'outils de gestion locative temporaire ou longue durée : identifier agriculteurs

Transparence des opérations Safer

- Appel à candidature
- Accompagnement des candidats dans la formalisation de leur projet

Orientation du foncier et sélection des projets, en fonction des 4 missions des Safer

Suivi des projets avec mise en place d'un cahier des charges



Organisation, gouvernance et instances Safer

Les instances des Safer

- **Le Conseil d'administration** (3 collèges) :
1 par Safer, au niveau régional
- **Le Comité technique départemental** (déclinaison du CA + acteurs des territoires) :
- 1 par département





Activité des Safer



Accompagnement des territoires dans leurs stratégies foncières au service des politiques publiques

Installation de nouveaux porteurs de projet en milieu rural

Développement de l'agriculture biologique

Restructurations parcellaires des exploitations agricoles et forestières

Préservation des zones humides

Safer

Préservation de la biodiversité et développement de l'agroécologie

Protection de la ressource en eau potable

Programmes Alimentaires Territoriaux

Lutte contre le mitage et l'artificialisation des sols

Développement de pôles agricoles de proximité



La prise en compte de la dimension environnementale dans les opérations foncières des Safer

Quels sont les enjeux pour le groupe Safer

- **Élaboration des PPAS :**
 - rencontre des acteurs de l'environnement pour prendre en compte les attentes
 - les partager avec l'ensemble des partenaires
 - les retraduire dans les objectifs du PPAS
- Améliorer le contenu des **cahiers des charges à finalité environnementale** et assurer un suivi plus régulier
- Faire évoluer le logiciel métier des Safer, mieux codifier les informations recueillies dans le cadre de l'instruction des dossiers pour mieux valoriser l'action en faveur de l'environnement



La prise en compte de la dimension environnementale dans les opérations foncières des Safer

Quels sont les enjeux pour le groupe Safer

- Mieux mobiliser les partenaires pour intervenir en préemption avec un objectif environnemental
- Sensibiliser les acteurs locaux, membres des instances d'orientation et de décisions des Safer (CTD et CA) sur les enjeux environnementaux pour mieux les prendre en compte lors des attributions
- Développer les ORE, en complément des cahiers des charges Safer
 - ORE Zone Humide (partenariat AESN, FNCEN et FMA)
 - ORE Safer (ex: PACA : replantation de haies)
 - ORE Compensation Archipel (ex : Ile-de-France avec Safer et Biotope : compensation environnementale)



La « codification » en Safer, un projet national adapté aux enjeux pour le groupe

La codification correspond à la manière dont sont saisies les informations dans le logiciel métier.

A partir de ces données, les Safer peuvent :

- mettre en avant certains enjeux (dont environnementaux) pour mieux les porter à connaissance des candidats et des instances
- Assurer un meilleur suivi des opérations
- Valoriser l'activité
- Développer des indicateurs de suivi pour les PPAS

Objectif de la nouvelle codification : valoriser la **complémentarité agriculture-environnement (agro-écologie)** à l'inverse d'un fonctionnement en silo agriculture vs environnement

La nouvelle codification: logique de prise en compte de l'enjeu environnemental

1) Dès l'acquisition, identifier

- les différents zonages (urbanisme, protection) via la géomatique,
- les éléments paysagers
- le type de milieu

Le cas échéant, en déduire l'enjeu environnemental

- Préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Préservation de la biodiversité et des habitats
- Prévention des risques naturels et industriels
- Préservation des espaces agricoles, des paysages et des sites

2) Au stade du dossier présenté aux porteurs de projet ayant manifesté leur candidature lors de la publicité légale

Faire apparaître ces différents éléments

La nouvelle codification: logique de prise en compte de l'enjeu environnemental

3) Lors de l'enregistrement de la candidature

- Evaluation par le candidat du gain/compatibilité environnementale du projet sur la propriété et pour le territoire
- Demander au candidat s'il est disposé à accepter un cahier des charges à finalité environnementale

4) Vers une amélioration/systematisation de la présentation de la dimension environnementale des projets portés par les candidats dans l'ordre du jour des comités

- dans la description du bien : rappeler les éléments (enjeux, type milieu, protection...)
- dans la description de la motivation du candidat : rappeler le cas échéant le gain/compatibilité environnementale du projet

5) Suite à l'attribution

Valider avec l'attributaire les clauses environnementales qui seraient présentes dans le cahier des charges de la rétrocession

- possibilité de s'appuyer sur le clausier environnemental

La nouvelle codification: logique de prise en compte de l'enjeu environnemental

6) Prise en compte, dans la motivation légale de rétrocession, de l'enjeu environnemental et rappel dans les cahiers des charges pour définir le projet de l'attributaire

L'élément pivot : le cahier des charges

- pour garantir le choix des projets à valeur environnementale retenus par les instances
- pour inclure des clauses inscrivant des modalités de gestion environnementales
- Pour prévoir le suivi avec les partenaires éventuels
- pour les pérenniser dans le temps

La nouvelle codification: logique de prise en compte de l'enjeu environnemental

Qu'est-ce qu'une rétrocession à finalité environnementale ?

Condition 1 : Le **projet** du candidat retenu répond à un enjeu environnemental :

- Projet agroécologique : agriculture biologique, agroforesterie, HVE niveau 3, agriculture de conservation, permaculture
- Projet répond à l'enjeu environnemental identifié

Condition 2 : une **mesure de protection de l'environnement** est mise en place à l'issue de la rétrocession :

- Au moins 1 clause environnementale est inscrite au cahier des charges
- Le candidat s'engage à reprendre ou souscrire un nouvel engagement MAE

Condition 3 : la rétrocession se place dans une **politique publique** de protection de l'environnement

- L'acquéreur est un partenaire environnemental (CEN, Conservatoire du littoral...)



Actions de la Safer du Centre en faveur de l'environnement



Accompagnement du CEN CVL mais également de l'EPAGE, des collectivités, Eaux de Paris

Rétrocession de 119 ha à Lunery (18) à forte valeur environnementale (2019) :

- * Protection de biotope, ZPS, ZNIEFF => 1 500 espèces observées dont 110 rares ou protégées
- * Travail de réouverture du milieu pour maintien des pelouses calcicoles
- * Projet de pâturage ovin ou caprin ponctuel sur site

Rétrocession de 78 ha à Lailly-en-Val (45) pour la préservation d'une espèce (2017) :

- * Protection d'un batracien en danger critique d'extinction
- * Signature d'un BLT à clauses environnementales avec l'exploitant proposé par la SAFER
- * Installation d'un jeune agriculteur

Accompagnement de l'EPAGE du Bassin de Loing (45) pour l'acquisition de 377 ha (depuis 2015) :

- * Pour la protection des cours d'eau, zones humides et inondables
- * Plan de gestion élaboré avec le CEN
- * Maintien des exploitants avec mise en place de baux à clauses environnementales

Préemption environnementale sur 170 ha à Herry (18) avec rétrocession au SIAEP (2009) :

- * Double intérêt : protection de zone de captage d'eau potable et de la biodiversité

Concours technique sur la commune de Vert-en-Drouais (28) sur 38 ha (2013 et 2015) :

- * Périmètre de protection des captages d'eau de Dreux et des Eaux de Paris
- * la collectivité a consenti des baux environnementaux à 3 exploitants en agriculture biologique



Un partenariat étroit avec la FNCEN et les CEN

Au niveau national :

- Participation à la gouvernance (CA de la FNSafer et réseau environnement)
- Formation des collaborateurs sur l'environnement
- Développement de stratégies communes (ex: séquence ERC, ZAN)
- Échanges d'information entre structures
- Expertises environnementales confiées aux CEN
- R&D sur certains projets (ex: ORE)





Activité des Safer

Marché foncier rural : 322 400 projets de vente pour 664 000 ha

Activité des Safer :

- 11 200 biens acquis pour 98 200 ha
- 500 préemptions à la demande des collectivités (500 ha)
- 29 000 candidatures
- 33 900 ha dédié à l'installation (34 %)
- 68 % des installations se font Hors Cadre Familial
- 1 080 opérations foncières en faveur du bio (11 700 ha)
- Près de 5000 ha revendus avec une destination environnementale principale



Mieux connaître l'action de deux partenaires-clé des Cen :
→ Le Conservatoire du littoral
(*Convention-cadre nationale 2019-2029*)



Raphaëlle LUCOT – Conservatoire du littoral



Un régime partenarial issu des textes fondateurs devenu une philosophie d'action

Le partenariat constitue **un principe fondateur** de l'action du Conservatoire et l'une des **conditions essentielles** qui permet d'atteindre la constitution du patrimoine, le bon état et la valorisation des sites.

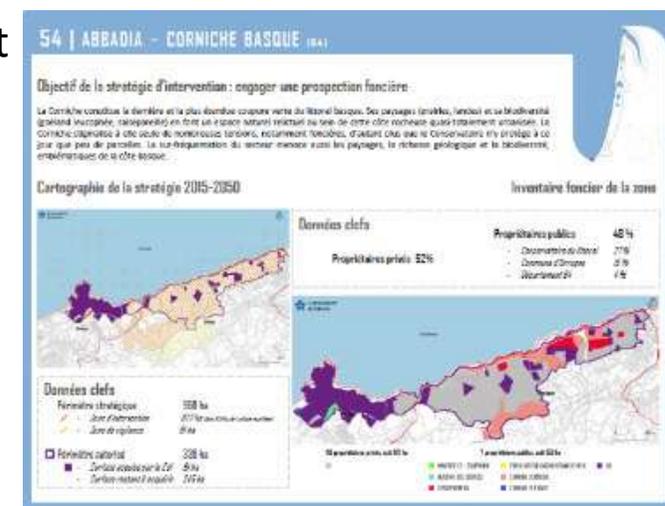
Le partenariat s'exprime de nombreuses façons :

- **La participation des partenaires aux projets sur les sites**

Article L 322-1 « I. - Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ... qui a pour mission de mener, après avis des conseils municipaux et en partenariat avec les collectivités territoriales intéressés, une politique foncière ayant pour objets la sauvegarde du littoral, ...

Article L322-4 Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres peut ... exercer, à défaut du département, le droit de préemption prévu à l'article L. 215-5 du code de l'urbanisme.

Article L322-6 Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres peut être affectataire, à titre gratuit, d'immeubles dépendant du domaine public ou privé de l'Etat.



- la gestion pérenne des sites et le soutien des gestionnaires

Article L322-9 Les immeubles du domaine relevant du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres peuvent être gérés par les collectivités locales ou leurs groupements, ou les établissements publics ou les fondations et associations spécialisées agréées ...

Dans le cas d'un usage de ce domaine public associé à une exploitation agricole, priorité est donnée à l'exploitant présent sur les lieux ... En l'absence d'exploitant présent sur les lieux, le conservatoire, et le gestionnaire le cas échéant, consultent les organismes professionnels pour le choix de l'exploitant.



- la bonne marche de l'établissement lui-même

Article L322-11 Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est administré par un conseil d'administration composé en nombre égal de représentants de l'Etat, de personnalités qualifiées et d'un représentant du personnel, d'une part, de membres du Parlement ainsi que de membres des assemblées délibérantes des collectivités locales concernées par l'activité du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, d'autre part.



- la participation à la définition des orientations pour les territoires ...

Article L 322-1 IV.-Il peut présenter aux collectivités publiques toutes suggestions en rapport avec ses missions, notamment en matière d'aménagement du littoral ou de gestion de l'interface terre-mer.



Le Conservatoire tient à la fois une place de propriétaire mais aussi d'acteur du territoire facilitant son action foncière.



Zoom sur les partenariats Foncier

Partenariats historiques avec collectivités locales

- **Communes et intercommunalités**

- Une stratégie foncière coordonnée avec la commune
- Des opérations foncières particulières (cession, servitude...)
- Gestionnaires
- Les yeux et oreilles du CDL: info vente, gestion d'occupants, relations usagers...

- **Départements :**

- Coordination stratégies foncières ENS, appui à la création de ZPENS en PI du CDL, gestionnaires
- Financement de projet du CDL et des gestionnaires

- **Régions :**

- Stratégies: TVB, SRCE
- Financements opérations foncières





Des partenariats fonciers opérationnels anciens (qq exemples)

- **Services de l'état**
 - **MINARM**: convention foncière depuis 1996 – 1600ha affectés
 - **DREAL, DDTM** : urbanisme, protections réglementaires, intervention sur DPM
 - **DIE**: évaluation, BVSM
- **Etablissement publics**:
 - **OFB** : coordination, SNAP, formation...
 - **ONF**: coordination , appui, conseil, expertise
 - **Agences de l'eau**: protection ZH, expertise, appel à projet, financement
 - **PN** : expertise, gestion ...
- **Usagers**: fédérations professionnelles, chambres d'agriculture, associations de chasse, associations de riverains, centres techniques et organismes de recherche...

Des partenariats qui continuent à se diversifier

- **CEN**: convention signée en 2008, renouvelée en 2019, axes de collaboration dans domaine foncier
- **SAFER**: conventions locales deb 2000 vers une convention nationale FNSAFER en 202015 engageant une nouvelle dynamique de conventions régionales
- **EPF**: partenariat nouveaux sur projet fonciers complexes avec enjeu en espaces à restaurer
- **GPM**: partenaires fonciers notamment pour transferts de foncier et mise en œuvre de MC



Les partenariats en pratique:

1 - La stratégie 2015-2050 de protection du littoral

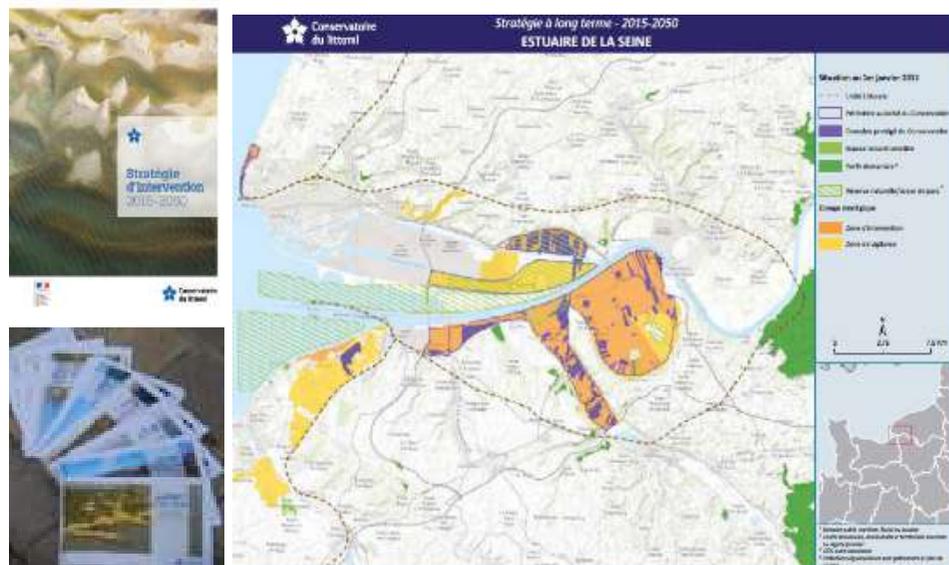
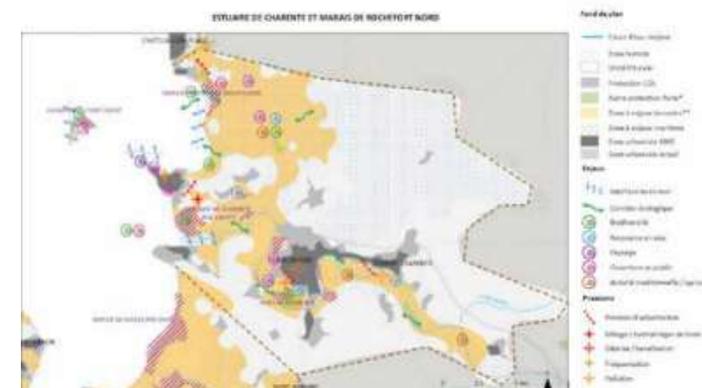
Révision stratégie CDL 2015-2050 : 2 ans d'analyse, de concertation et d'appropriation

2013 - analyse cartographique et expertise - enjeux et des menaces à l'échelle des unités littorales

2014 – définition de la stratégie CDL

- Identification des « zones naturelles à enjeux »
- ajustement des critères d'interventions
- Échanges avec les différents acteurs locaux (Etat, collectivités, gestionnaires, experts...)

2015 - validation de la stratégie : avis des Conseil de rivages puis adoption par conseil d'administration



Une stratégie nationale cartographique d'application à l'échelle locale

2 objectifs et 6 orientations thématiques

Un document national et 9 documents de rivages cartographiés

- **Les zones d'intervention** : issues d'un croisement des enjeux, menaces et des critères d'intervention du Conservatoire : 230 000 hectares dont 110 000 hectares ont vocation à être acquis d'ici 2050 et 50 000 hectares de domaine public affectés
- **Les zones de vigilance** : zones à enjeux pas encore menacées, qui n'ont pas vocation à être acquises mais feront l'objet d'un dispositif de suivi des usages en relation avec les partenaires 400 000 hectares



2- Elaboration des barèmes de référence de valeur en partenariat avec DIE

Contexte

- Arrêté ministériel du 5 décembre 2016 redéfinissant le seuil d'évaluation pour les acquisitions amiables (porté de 75 000 € à 180 000 €)
- Réorganisation des services locaux du domaine

2017 - 2018 : expérimentation du dispositif de barèmes de référence

- **Collaboration à double niveau:** national (DNID-DIE-CDL), local (nouveaux PED et délégations)
- **Validation de 46 barèmes départementaux de référence de prix** applicables aux transactions inférieures à 20000€ - durée validité 2 ans

2021: Conforter le dispositif adapté tout en garantissant une qualité d'évaluation

- réussite de l'expérience initiée en 2018
- volonté de prolonger et d'amplifier le dispositif à des fins de simplification et d'efficacité administratives

➤ Adoption par CA CDL de barèmes de référence de prix à l'euro/m² pour toutes opération amiable en dessous de 180000€

- Dispositif validé et adapté pour tous les départements : Niveau géographique, Caractéristiques du terrain, Type de valeur, Marge de 10% et abattement possible pour occupation de 10 à 30 %
- Evaluations ponctuelles pour tous les dossiers répondant à des critères de particularités (bâti, cultures pérennes, ...)

ACQUISITIONS FONCIERES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL
Barème des valeurs de référence Mars 2023 - Mars 2024 / Opérations amiables inférieures à 180 000 €

Délégation PACA

06 - ALPES MARITIMES

UNITE LITTORALE	N° DE SITE	NOM DU PERIMETRE D'INTERVENTION	COMMUNE							
				Pebble, rochers	Forêt, bois	Land, maquis, garrigue	Terre	Culture pérenne		
ESTEREL	06-003	MASSIF DE L'ESTEREL	MANDELIU-LA-NAPOLE TRICOLL-SUR-MER		0,61 - 0,66€			12,00 à 26€		
	06-489	LA CHOR DES GARDES	CANNES, LE CANNET		0 €					
		RIVES DE SIAGNE	CANNES		0,61 à 26€			20 - 23€		
		GROUPE DE CANNES MANDELIU	MANDELIU-LA-NAPOLE		0,61 à 26€					
	06-594		CANNES		0,61 - 26€			84€		
	06-612	MASSIF DU PARADOU	VAL ALBIS		3,33 - 14€		0 - 49€			
	06-070	BOIS DE LA GAROUBE	ANTIBES		Estimations à la demande et au cas par cas car situation particulière					
	06-411	FORT CARRE	ANTIBES		Estimations à la demande et au cas par cas car situation particulière					
	OUEST COTE D'AZUR	06-1042	BATTIERE DU GRALLON	ANTIBES		Estimations à la demande et au cas par cas car situation particulière				
			POINTE DE L'ILETTE	ANTIBES		Estimations à la demande et au cas par cas car situation particulière				
		COTE CAP D'ANTIBES	ANTIBES		Estimations à la demande et au cas par cas car situation particulière					
		VALLÉE DE LA BRANQUE	ANTIBES		7 - 15€					
			BIOT		7 - 15€					
06-1090		DOME DE BIOT	BIOT		1 - 6€					
		SAIN VÉRAAN	VALLENTIN-COSENT		1 - 6€					
			LAGRES SURMER		3 à 10€			37 à 44€		

Le régime partenarial à tous les échelons de l'action du conservatoire constitue le socle de l'action foncière de l'établissement et garantit son acceptation locale:

De la stratégie, à l'acquisition, à la conception du projet de valorisation, à la mise en œuvre, au soutien financier...





Merci de votre attention



Renforcer la veille et la mixité des modes d'intervention

Constitution de groupes d'échanges (world-café)

- 1 « hôte de table » fixe
- 5 groupes (pas forcément de taille identique)
- 5 sujets de questionnement : chacun choisit sur quelles questions il va à chaque fois, on mixe les groupes
- 10-15' par question, 1h15 au total
- Mise en commun à l'issue des échanges



Renforcer la veille et la mixité des modes d'intervention



Avec quels leviers partenariaux développer nos maîtrises foncières et d'usages en secteurs agricoles ?

En quoi de nouveaux partenariats fonciers pourraient participer à notre action foncière ? Quels partenariats innovants ?

Comment mieux mobiliser nos conventions nationales pour percoler à l'échelon local ?

Comment articuler nos stratégies foncières et celles de nos partenaires et des collectivités ?

Si le Père Noël du foncier existait, que faudrait-il lui demander ?



Renforcer la veille et la mixité des modes d'intervention



MERCI A TOUS·TES
et bonne modération au buffet des terroirs ;-)



Congrès 2021 des Conservatoires d'espaces naturels



Du 17 au 20 nov. 2021
à Tours (Indre-et-Loire)

Le dialogue territorial pour la biodiversité, l'engagement des Conservatoires d'espaces naturels



Rencontre-métiers : FONCIER

Animé par : groupe-projet Foncier

Vendredi 19 novembre 2021

Prospectives foncières – ordre du jour

- Partenariat Cdl-FCEN : bilan et perspectives (stage Anaëlle CALLEC)
- Foncier et régime forestier
- Note de positionnement sur les ORE
- Echanges libres



Partenariat Cdl-FCEN : bilan & perspectives

Retour sur le stage conjoint mené en 2021 (Anaëlle CALLEC)



I) l'étude et les partenariats CEN & Cdl : Convention cadre nationale de partenariat



• Convention cadre nationale renouvelée en 2019

- **Objet** : Mettre en place un dispositif commun mutualisé pour la connaissance, la préservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel du littoral français.
- **Gouvernance** : Coordinateurs, comité de pilotage, groupes de travail spécifique
- Les 6 grands axes de la convention :
 - a) Améliorer, mutualiser et diffuser la **connaissance du patrimoine naturel**
 - b) Améliorer la **coordination des stratégies d'intervention foncière** et la sécurisation des surfaces foncières
 - c) **Gestion** des terrains du Cdl par les CEN
 - d) Renforcer les **compétences et l'expertise en matière de gestion** des espaces naturels littoraux et zones humides intérieures
 - e) **Sensibiliser** les acteurs aux enjeux du patrimoine naturel du littoral et aux zones humides intérieures
 - f) **Coopération sur des thématiques particulières** : agroécologie, plans nationaux d'actions, ...



I) l'étude et les partenariats CEN & Cdl : L'étude déployée

▪ Contexte de l'étude

> Stage de fin d'étude co-encadré par la FCEN et le Cdl

▪ Objectifs de l'étude :

> Dresser un panorama des relations entre CEN et Cdl

> Valoriser, développer et renforcer les collaborations entre CEN et Cdl

▪ Méthode déployée :

> 30 entretiens auprès de chaque délégation du Cdl, de chaque CEN et de leurs équipes dirigeantes nationales entre mars et mai 2021

> Traitement sous forme de mise à plat

> Productions de Fiches bilan et Fiches retours d'expériences



I) l'étude et les partenariats CEN & Cdl :

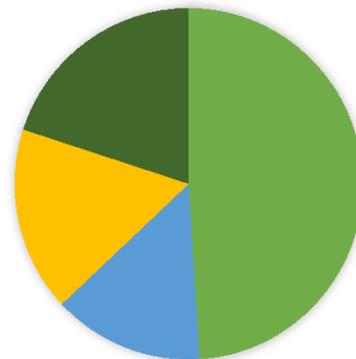
Les partenariats entre les CEN et le Cdl

- Formes très diverses de partenariats en fonction des territoires et des enjeux locaux
- 4 grands domaines de collaboration (par ordre de fréquence) :
 - Les partenariats de gestion ou cogestion
 - Les partenariats fonciers
 - Les coopérations scientifiques (connaissances et suivis naturalistes)
 - Les coopérations stratégiques et politiques

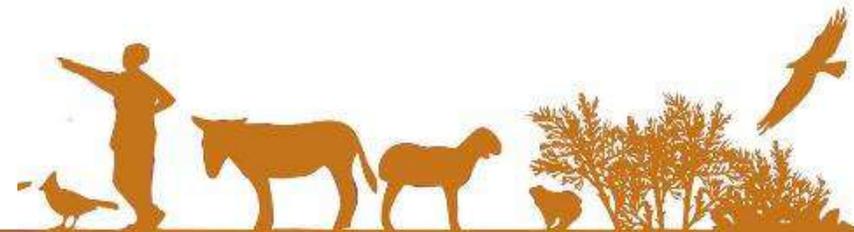


s pa
enar

COLORATIONS DES PARTENARIATS



- Gestion
- Foncier
- Sujets transversaux
- Expertise Naturaliste
-



PARTENARIAT DE COOPÉRATION ENTRE ENTITES PUBLIQUES : CONNAISSANCE ET EXPERTISE NATURALISTE, GESTION, SENSIBILISATION

L'exemple de la convention entre le CEN Occitanie et la Délégation Languedoc Roussillon



CONTEXTE

L'ex-CEN Languedoc-Roussillon (CEN Occitanie depuis 2020) et le Conservatoire du littoral travaillent ensemble depuis plus de 15 ans, le CEN étant co-gestionnaire, avec les collectivités locales, de sites du Cdl ou mobilisé en tant qu'expert pour réaliser différentes études d'ingénierie écologique et suivis naturalistes standardisés.

Afin de pérenniser leur partenariat, en particulier sur les enjeux de connaissances actualisées et d'expertise naturaliste, les deux partenaires ont signé en 2018 une convention de coopération entre entités publiques qui, au-delà d'asseoir les axes de travail qu'ils souhaitent approfondir conjointement, leur permet de s'accorder sur des plans d'actions annuels communs financés par les deux structures.

LE PARTENARIAT – LE OU LES SITES

Type de convention : Convention de coopération entre entités publiques (articles L. 2511-6 et L. 3211-6 du Code de la commande publique)

Objet de la convention : Mise en place d'un dispositif commun mutualisé pour une connaissance actualisée, la préservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel des espaces littoraux du littoral d'Occitanie.

Dates : du 01/02/2018 au 31/02/2022 – 4 ans

Périmètre : Occitanie

Financements : Financement à 90% du Cdl et à 20% du CEN avec un montant plafonné à 120 000€ sur 4 ans

La convention énonce les actions et sujets sur lesquels le CEN et le Cdl souhaitent travailler ensemble. Etant nombreux, ils sont rassemblés en 5 grands volets (inspirés par la convention cadre nationale passée entre le Cdl et la FCEN) :

a) Améliorer, mutualiser et diffuser la connaissance du patrimoine naturel

• **Réalisation d'inventaires ou expertises, mutualisation des données naturalistes, standardisation commune de leurs données labellisées SINP, ...**

b) Améliorer la coordination des stratégies foncières d'intervention et la sécurisation des acquisitions du CEN C-It et du Cdl

• **Mutualisation des outils et référentiels cartographiques, réflexions communes sur la priorisation d'acquisition foncière en lien avec la Stratégie à Long Terme du Cdl, ...**

c) Renforcer les compétences et l'expertise en matière de gestion des espaces naturels littoraux

• **Le CEN est placé en co-gestionnaire avec une collectivité locale si besoin il y a, il apporte également son expertise écologique et technique et propose des préconisations qui permettent d'engager une action de gestion ou d'aménagement sur les sites du Cdl, ...**

GESTION COHERENTE DES USAGES

L'exemple de la convention entre le CEN Nouvelle Aquitaine et la Délégation Centre-Atlantique



CONTEXTE

- > Partenariat qualitatif et historique de longue date (depuis 1995) entre l'ex CREN Poitou-Charentes¹ et la délégation Centre Atlantique qui au fil des années s'est élargi et approfondi. Aujourd'hui, leur partenariat dépasse largement la simple gestion de sites que régit leur convention car le CEN est devenu un véritable relai local pour le Cdl et un expert stratégique pour orienter et ajuster sa stratégie et ses actions (aussi bien sur les aspects de mission de propriétaire, d'action foncière ou de positionnements politique).
- > Leur partenariat est formalisé par une convention de gestion cadre qui a été renouvelée en 2018.
- > Aujourd'hui, leur partenariat dépasse la simple relation gestionnaire-propriétaire et ne dépend plus non plus d'accords financiers. Les deux structures sont en symbiose et s'appuient fortement l'une sur l'autre.

LE PARTENARIAT – LE OU LES SITES

Type de convention : Convention cadre de gestion (L.322-9 du code de l'environnement)

Objet de la convention : gestion de sites

Dates : du 15/03/2018 au 31/12/2023 – 6 ans reconductible

Périmètre : Charente-Maritime

Financements : les redevances d'occupation du domaine du Cdl et recettes ordinaires de gestion sont attribuées au CEN

- Le CEN est le gestionnaire principal des sites du Cdl en Charente-Maritime, il gère les aspects écologiques, hydrauliques et agricoles d'un grand nombre de parcelles. Par manque de compétences internes, il ne s'occupe cependant pas de la partie valorisation/sensibilisation habituellement aussi confiée au gestionnaire (pour ce volet, ce sont d'autres acteurs comme la LPO France qui assurent ces missions).
- La convention prévoit que toute nouvelle acquisition soit placée dans le dispositif de gestion mis en place par le CEN.
- Au-delà de la gestion opérationnelle, le Cdl sollicite systématiquement le CEN avant d'acquiescer pour recueillir son avis sur l'intérêt écologique et stratégique des sites envisagés – Le CEN étant gestionnaire historique et investit dans les différents réseaux naturalistes locaux, il connaît très bien les sites et leurs enjeux, ce qui en fait un expert important pour l'action du Cdl.
- **Exemple de restauration de terrain :**
- Le Cdl a acquis en 2018, 120 ha de terres de marais en déprise agricole. Cette acquisition a donné lieu à des temps de travail en commun entre le Cdl et le CEN afin de construire et mettre en œuvre le projet de restauration le plus pertinent pour le site. Tous au long du projet, le CEN et le Cdl ont travaillé conjointement à la mise en place de clôture et à l'installation d'un jeune agriculteur en élevage ovin bio avec une convention agricole réunissant le CEN, la SAFER, la Chambre d'Agriculture, la commune et le Cdl.

« C'est une vraie richesse et une particularité de ce partenariat qui va bien au-delà de la gestion et c'est vrai que quand on a des questions sur des périmètres d'acquisition, on va les solliciter sur leur regard d'expert : qu'est-ce qu'il serait pertinent de faire en terme de restauration ? de type de contrat avec l'exploitant ? etc. C'est une vraie expertise que l'on peut mobiliser en amont et c'est très précieuse. » Délégés Centre Atlantique

¹ Aujourd'hui, CEN Nouvelle Aquitaine suite à la fusion des CEN Limousin, Aquitaine et Poitou-Charentes en 2020.

UN PARTENARIAT TRIPARTITE D' ACTIONS COORDONNEES AVEC LE DEPARTEMENT : ACTIONS FONCIERES COORDONNEES ET GESTION COHERENTE

L'exemple du Programme d'intervention coordonné en faveur de la préservation des zones humides en Moyenne Vallée de la Somme (CdI, ex-CEN Picardie, Département de la Somme)



CONTEXTE

Souhaitant donner un nouvel élan à sa politique en faveur de la préservation des Espaces Naturels Sensibles, menée depuis le début des années 1980, le Département a sollicité, en 2006, le Conservatoire du littoral (CdI) et l'ex-CEN Picardie¹ afin de mener une réflexion concertée pour imaginer un programme d'intervention conjointe sur les zones humides de la Moyenne Vallée de la Somme.

Cette démarche a permis d'aboutir, en 2008, à une convention tripartite entre le Département de la Somme, le CdI et le CEN Picardie définissant les grandes orientations de la stratégie de préservation et valorisation des zones humides qu'ils souhaitent mener conjointement, ses objectifs et modalités de mise en œuvre.

Depuis, la convention a été reconduite tacitement en 2018, et le Département, le CdI et le CEN, aujourd'hui Hauts-de-France, montent des actions de communication et sensibilisation conjointement, mènent une véritable stratégie foncière coordonnée et mettent en œuvre une gestion cohérente globale du territoire.

Trois acteurs locaux de la préservation du patrimoine naturel coordonnent ainsi leurs actions et de fait maximisent leurs impacts et force d'actions en faveur des zones humides. C'est un partenariat particulièrement intéressant qui rassemble des acteurs très complémentaires dans leurs actions et qui va bien au-delà d'une simple répartition de leurs actions sur le territoire.

LE PARTENARIAT – LE OU LES SITES

Type de convention : Convention de gestion de site « améliorée » (L.322-9 du code de l'environnement)

Objet de la convention : La mise en œuvre d'un programme d'actions coordonnées destiné à assurer la protection, la gestion et la mise en valeur des zones humides de la Moyenne vallée de la Somme entre Abbeville et Amiens.

Dates : convention du 08/02/2008 au 07/02/2017 – 9 ans ; reconduite en 2018 pour 9 ans.

Périmètre : Moyenne Vallée de la Somme

Financements : CEN perçoit les redevances d'occupation du domaine et les produits de la gestion ordinaire.

« C'est vraiment un partenariat qui met en œuvre, de manière concertée, l'intervention territoriale de l'amont à la fin. Par exemple, ils nous demandent notre avis quand ils réceptionnent des DIA, comme au final ce sera nous le gestionnaire, ça nous permet de leur dire ce qu'on en pense d'un point de vue écologique ou stratégique. Dès l'amont, la décision d'acheter est partagée même si bien sûr chaque structure a sa politique. » Chargé de mission CEN Hauts-de-France

¹ Aujourd'hui devenu CEN Hauts-de-France après sa fusion avec le CEN Nord Pas-de-Calais en 2020

ACTIONS FONCIERES COORDONNEES

L'exemple du partenariat entre le CEN Haute Savoie (74) et la Délégation Lacs du CdI



CONTEXTE

Le CEN est le gestionnaire principal du CdI en Haute-Savoie, il gère une dizaine de sites à ce jour et leur convention prévoit qu'il soit gestionnaire des futures parcelles acquises par le CdI au sein de ces sites.

Au-delà de ce partenariat de gestion, le CEN apporte, depuis de nombreuses années, un véritable soutien au CdI sur sa stratégie et ses actions foncières, en terme méthodologique comme pratique. Le CdI et le CEN 74 mènent, ainsi, des animations foncières en commun, ils coordonnent leurs stratégies, explorent de nouvelles procédures ensemble (ex : Biens vacants et sans maître), etc.

→ Aujourd'hui, les actions foncières des deux structures sont véritablement coordonnées et s'enrichissent mutuellement par leur complémentarité ce qui permet au CdI comme au CEN de renforcer son potentiel et sa force d'action.

« On échange sur la gestion de site, sur l'acquisition foncière, le lien avec nos partenaires ; c'est la multiplicité de ces actions qui font que le partenariat il vit, rien n'est forcé, les choses se font naturellement. » Antoine Henriot, chargé de projet Stratégie foncière au CEN 74

LE PARTENARIAT

Leur relation partenariale sur le volet foncier n'est pas formalisée par une convention ou un autre contrat, elle découle d'arrangements informels leur permettant d'être gagnant-gagnant et d'y trouver chacun son intérêt. En effet, le CdI obtient un soutien opérationnel et technique sur des éléments qu'il n'aurait pas forcément les moyens d'approfondir et de son côté le CEN, ayant déjà des ETP déployés pour faire de l'animation foncière, apporte son expertise et des moyens en échange de l'obtention de la gestion des sites concernés.

Concrètement, le CEN apporte un appui méthodologique lorsque cela est nécessaire et fait des recherches sur les démarches ou procédures particulières qu'ils souhaitent mener en commun. Par ailleurs, ils réalisent conjointement des animations foncières pour lesquelles le CEN va par exemple identifier les propriétaires, réaliser des atlas cartographiques, rédiger des courriers, etc. - tandis que le CdI mène les procédures et mobilise ses pouvoirs juridiques comme son droit de préemption.

Exemple d'opération : Démarche Commune sur les Biens Vacants et Sans Maître (BVSM) :

- Le CEN 74 et la délégation lacs ont mené une réflexion commune sur les BVSM qui représentent une source de foncier importante autour des lacs.
- Dans ce cadre, le CEN a réalisé des recherches sur les procédures à mener et a ensuite appuyé le CdI dans leurs



I) l'étude et les partenariats CEN & Cdl :

Bilan des partenariats

Atouts

- **Complémentarité** des structures
- **Valeurs communes** : intérêt général, démarches collaboratives et participatives au cœur de leurs actions
- Domaines de compétences et métiers communs
- Fréquence et **facilité d'échanges** entre les structures
- **Confiance mutuelle**
- **Autonomie** des structures qui permet d'adapter les partenariats localement
- Structuration nationale des partenariats

Points Faibles

- **L'hétérogénéité** des degrés d'implantation et **structuration** des CEN
- Structuration du partenariat au niveau national : **gouvernance** peu déployée, **objectifs globaux** à préciser
- Absence d'**outil collaboratifs** commun (base de données, évaluations)
- L'hétérogénéité des situations en termes de **connaissance mutuelle** entre CEN et Cdl.
- Pas de mise en valeur des résultats atteints

Opportunités

- **Enjeux climatiques et de biodiversité** nécessitant une action renforcée : libre évolution, adaptation au CC
- Nécessité de **renforcer les connaissances écologiques et naturalistes** au service des actions et des décisions
- Renforcement des objectifs de préservation des espaces naturels dans les politiques nationales

Contraintes

- **Variabilité des contextes et des acteurs locaux**
- Dépendances aux **financements** extérieurs et politiques locales
- **Obligations réglementaires** (particulièrement forte pour le Cdl)



II) Vers une montée en puissance des partenariats CEN-Cdl ? Propositions d'améliorations à apporter au niveau national



1) Une Gouvernance à Stabiliser

- Construire une vision stratégique commune :
 - > Résultats à atteindre et échéances ;
 - > Priorisation des champs d'actions
- Mettre en œuvre le processus de gouvernance : comité de pilotage, outils de suivis
- Définir les missions et nommer des coordinateurs en charge de l'animation, la coordination et la communication au niveau national

2) Une communication à développer

La communication Interne :

- > Développer l'échange d'expérience afin d'inspirer les territoires où les relations sont encore peu développées
- > Mettre en place une plateforme d'échange de fichiers commune entre CEN et Cdl
- > Créer des groupes de diffusion mail

La communication Externe :

- > Communiquer sur les partenariats afin de faire connaître leur diversité et richesse
- > Améliorer la reconnaissance des partenariats



II) Vers une montée en puissance des partenariats CEN-Cdl ?

Les points de vigilances pour les partenariats locaux

Bien se connaître et entretenir les relations inter organisationnelles CEN/délégations Cdl

→ Veiller à organiser des temps d'échanges et rencontres régulier

Prendre du recul sur les actions menées et veiller à avoir une vision globale des relations partenariales déployées

→ Organiser des temps bilan une fois fois par an (objectifs et actions réalisées)

Intégrer les acteurs locaux dans leurs partenariats afin d'étendre le champs d'actions et peut-être capter plus de financements

Communiquer sur leurs partenariats et valoriser les actions menées afin de renforcer leur légitimité, de se faire connaître

→ Les fiches retours d'expériences pourraient servir de premier support à cette communication.

S'inspirer des relations partenariales développées dans d'autres territoires

→ Echanges d'expérience au sein du réseau (mails, rencontre annuelle, ...)

Echanges & Questions



Merci !



Foncier en régime forestier : enjeux & leviers d'action

Actualités sur le droit de préférence



Foncier en régime forestier : enjeux & leviers d'action



Actualités sur le droit de préférence

Loi « climat » du 22 août 2021 - [art. L331-21 4°bis code for.](#) :

- Suppression droit de préférence sur mutation -4ha
- Au bénéfice d'un CEN agréé (ou du Cdl)
- Sous réserve d'une « stratégie et périmètre d'intervention définis à l'avance et approuvés par le représentant de l'Etat dans la région »
- Doivent répondre aux enjeux forestiers du [L121-1 code for.](#) :
 - Stockage carbone
 - Diversité biologique
 - Adaptation changement climatique
 - Etc

→ Services de l'Etat pas encore en ordre de marche, mais initiatives lancées par quelques Cen (Auvergne, Pays de la Loire...)



Foncier en régime forestier : enjeux & leviers d'action

Travaux de la CTD sur la FRUP et la soumission au régime forestier (Fabrice)



Foncier en régime forestier : enjeux & leviers d'action

Travaux de la CTD sur la FRUP et la soumission au régime forestier (Fabrice)



- La FRUP fera partie des personnes morales dont les bois et forêts relèvent du régime forestier- [art. L.211-1 du Code forestier](#) (elle peut être vue comme un « établissement d'utilité publique »)
- L'application du régime forestier sur les propriétés boisées de la FRUP supposera toutefois la prise d'un arrêté préfectoral soumettant ces propriétés au régime forestier- [art. L.214-3 du Code forestier](#)
 - Soit à la demande de la FRUP
 - Soit par autosaisine de l'administration (autrefois, pas forcément demandeuse, mais évolution récente avec stratégie plus offensive)



Foncier en régime forestier : enjeux & leviers d'action

Travaux de la CTD sur la FRUP et la soumission au régime forestier (Fabrice)



- Implications de l'application du régime forestier :
 - Paiement par la FRUP d'une taxe de 2 €/ha/an (frais de gestion)
 - Prélèvement de 12% par l'ONF sur les travaux forestiers mis en œuvre et sur toutes les recettes générées par la bien (bois, chasse etc)
 - Garderie du site par l'ONF
 - Production de l'aménagement forestier et suivi de sa mise en œuvre par l'ONF
- Au sujet de l'aménagement forestier
 - Document très normé, devant répondre aux enjeux de politique forestière nationale (dont la production de bois) = pas forcément évident d'aller vers la libre évolution...
 - L'accord du propriétaire sur le document est tout de même requis ([art. L.212-1 du Code forestier](#))



Foncier en régime forestier : enjeux & leviers d'action



Travaux de la CTD sur la FRUP et la soumission au régime forestier (Fabrice)

- Ne pas sous-estimer ni sur-estimer le risque de classement au régime forestier
 - En argumentant que les recettes que pourra en retirer l'ONF seront dérisoires alors que les coûts pourront être importants
- Leviers à long terme
 - Faire adopter par la FRUP/FCEN des « principes d'action forestière » à conventionner avec l'ONF, pour poser un cadre
 - S'appuyer sur l'agrément qui soumet les plans de gestion (l'aménagement forestier peut être vu comme un plan de gestion) à l'avis du Conseil scientifique du CEN
 - A droit constant, jouer sur tous les curseurs « biodiversité » : « forêt de protection » [art. L.141-1 du Code forestier](#), ilots de sénescence etc
 - Dépendra aussi/surtout de l'interlocuteur local



Foncier en régime forestier : enjeux & leviers d'action

Travaux de la CTD sur la FRUP et la soumission au régime forestier (Fabrice)



- Leviers à court terme
 - Ouvrir des discussions avec l'ONF sur le sujet au niveau national
 - Poursuivre les échanges avec le Conservatoire du littoral pour identifier les marges de manœuvre et les convergences
 - Vigilance cession de terrains forestiers à la FRUP



Foncier en régime forestier : enjeux & leviers d'action

Formation 2022

- En lien avec la CTT
- Objectif = formation juridique sur les statuts de la forêt

- Enjeux :
 - Plans Simples de Gestion
 - Libre évolution & responsabilité (cf. travaux PRELE du CEN Normandie)
 - ORE, BE, et compatibilité régime forestier



Mobilisation des ORE par les CEN

Note de positionnement (Vanessa)



Mobilisation des ORE par les CEN

Note de positionnement

- Intérêt des ORE : Dispositif complétant la boîte à outils de la maîtrise d'usage
- Agriculture : Mobilisable pour le maintien de formes vertueuses d'exploitation agricole
- Contrepartie financière : Par principe, pas de contrepartie financière (hormis cas d'ORE Compensation)
- Fiscalité : positionnements pour une fiscalité plus incitative
- Séquence ERC : intérêt limité des ORE dans ce cadre et points de vigilance particuliers
- Evolutions législatives et réglementaires souhaitées :
 - Modifier l'article L. 411-27 du CRPM pour permettre de conclure un BRE sur du foncier soumis à ORE
 - Fiscalité plus incitative (notamment exemption des 3/4 DMTG et déduction des dépenses résultant travaux de restauration et de gros entretien)
 - Préciser la notion de « personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement ».
- Note dédiée à envisager sur le sujet des PSE



Echanges libres

Quels enjeux à creuser ?

Sur quoi travailler ?

Quelles optimisations du groupe foncier ?

Pourquoi y'a-t-il quelque chose plutôt que rien ?

Etc...



Et pour 2022...

Formule CTT+formation sur 2 jours

CTT :

- SAFER & action environnementale
- FRUP : modalités opérationnelles CEN-FRUP

Formation :

- Focus forêt

